



**Chambre genevoise immobilière**  
Association des propriétaires

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, le 2 novembre 2009

### **Plan directeur de la Ville de Genève : Le Conseil d'Etat donne raison à la CGI**

Le Conseil d'Etat est l'autorité chargée, à Genève, d'approuver les plans directeurs communaux. Par arrêté du 14 octobre 2009, le Conseil d'Etat a approuvé le projet de plan directeur de la Ville de Genève sous réserve du contenu de 5 chapitres parmi les 8 chapitres du document qui est problématique parce qu'il va au-delà des prérogatives de la commune.

Dès lors, tous les sujets qui concernent des normes ou directives de compétence cantonale ne peuvent pas être approuvés. Ils sont caducs parce que le plan directeur communal ne peut pas modifier les compétences respectives de l'Etat et des communes telles qu'elles découlent de la loi.

C'est notamment le cas de tentatives pour limiter le nombre de logements à réaliser, pour une parité systématique un logement / un emploi dans les projets, pour une remise en cause de la proportion de logements subventionnés à réaliser et pour toutes les mesures non prévues par la législation et indirectement contraignantes pour les propriétaires.

Ainsi, le Conseil d'Etat donne entièrement raison à la CGI qui avait produit des observations dans le cadre de l'enquête publique relative à ce document.

Nous avons particulièrement relevé l'aspect choquant de voir se manifester une volonté de plafonner le nombre de logements construits en Ville de Genève alors que le plan directeur cantonal reconnaît des potentiels non négligeables et que les habitants de la commune ressentent un besoin urgent de disposer de logements en suffisance.

#### **Contact :**

Christophe Aumeunier, Secrétaire général : tél. 079 668 53 75

#### ***La CGI en bref...***

La CGI est présidée par M. Benoît Genecand.

Son secrétaire général est M. Christophe Aumeunier.

Active depuis 89 ans, la CGI compte 6'500 membres, propriétaires immobiliers.

Association sans but lucratif, la CGI

- s'engage pour la promotion et la défense de la propriété ;
- représente les propriétaires auprès des autorités ;
- propose des solutions à tous les problèmes se rapportant à l'immobilier.

Elle a aussi pour but de favoriser l'accession à la propriété et accueille en son sein les futurs propriétaires.

[www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch)

